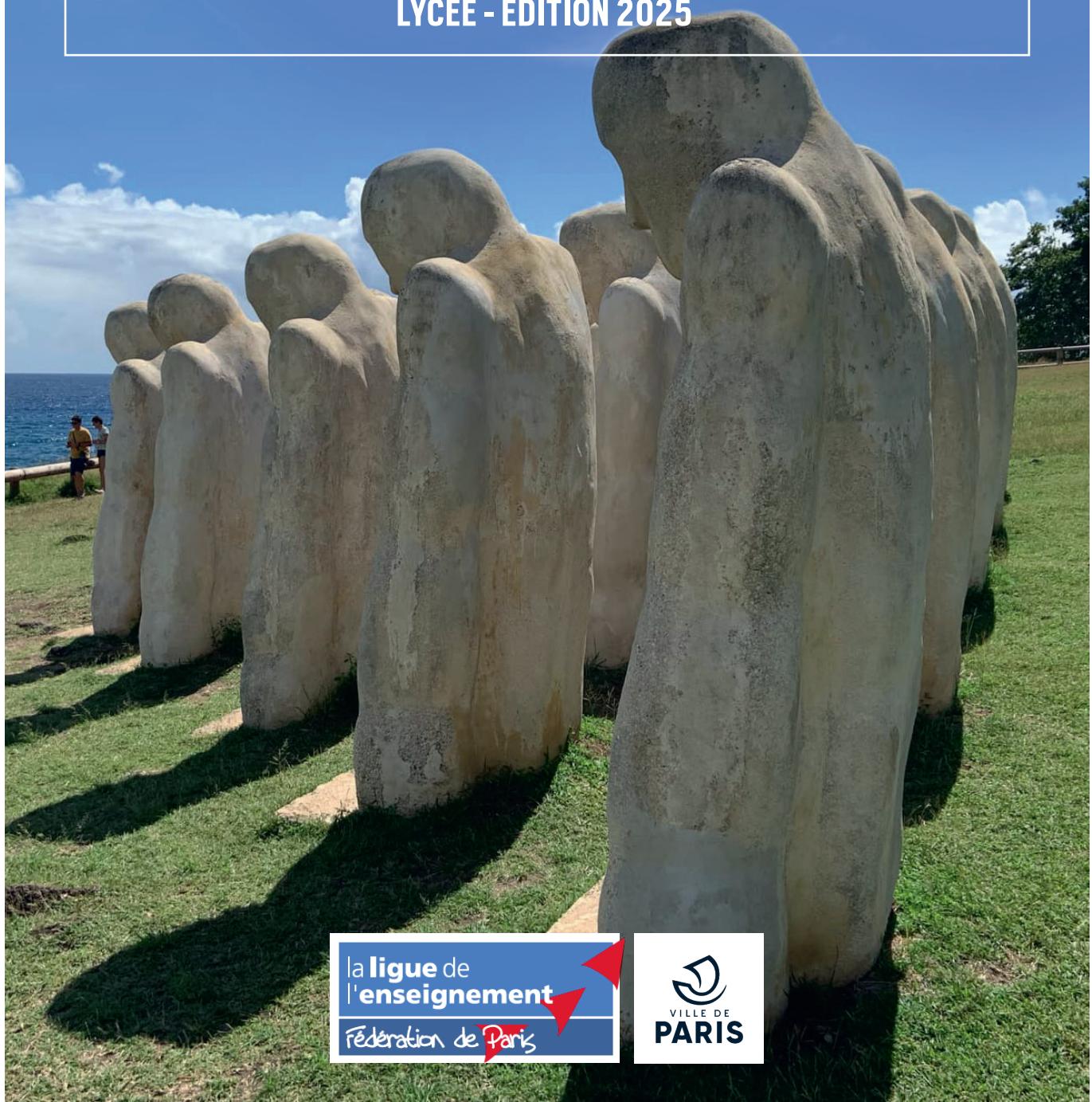


PARCOURS SCOLAIRE

# MON ANCÊTRE L'ESCLAVE

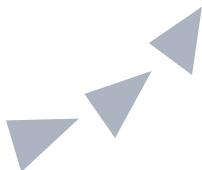
UN FILM DOCUMENTAIRE DE  
THIERRY DEROUET ET FRÉDÉRIC SENNEVILLE

LYCÉE - EDITION 2025



# SOMMAIRE

<b>LE DOCUMENTAIRE .....</b>	3
<b>DÉCOUPAGE DU FILM .....</b>	4
<b>REPÈRES HISTORIQUES .....</b>	5
<b>LES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE ET LES NOUVEAUX LIBRES .....</b>	7
<b>L'ATTRIBUTION DE PATRONYMES .....</b>	8
<b>RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES : UNE QUÊTE IDENTITAIRE ET UN TRAVAIL LABORIEUX .....</b>	11
<b>LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES COLLECTIVES .....</b>	12
<b>LIEUX DE MÉMOIRE ET COMMÉMORATIONS .....</b>	14
<b>RESSOURCES EN LIGNE .....</b>	17



# LE DOCUMENTAIRE



Image du film « Mon ancêtre l'esclave » / © Bonobo Productions

**Réalisation :** Thierry Derouet et Frédéric Senneville

**Scénario :** Thierry Derouet et Frédéric Senneville

**Image :** Thierry Derouet

**Montage :** Claudine Soubeyre

**Musique originale :** Joshua Darche

**Son :** Gilles Buval, Jean-Pierre Delage, Ronald Barrière

**Production :** Bonobo Productions et France Télévision

**Avec la participation :** de LCP / Assemblée nationale / Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée

**Durée :** 52'

**Année :** 2016

En mai 1848, une circulaire ministérielle adressée aux commissaires généraux de Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane demande de procéder à un recensement de la population et d'attribuer un nom à chacun. Cet ordre, venu de Paris, est un moment crucial dans l'histoire : l'attribution de patronymes acte l'évolution du statut des esclaves en citoyens français.

Après s'être longtemps désintéressés de la question – encore vive et douloureuse, les Antillais cherchent aujourd'hui à connaître l'origine de leur patronyme et à s'approprier la mémoire retrouvée de leurs ancêtres.



# DÉCOUPAGE DU FILM

**0.00** : Ouverture sur le relai 4x100m des championnats d'Europe d'Athlétisme de Split 1990. Jean-Charles Trouabal, membre du relai victorieux, explique qu'il doit une partie de sa renommée à son patronyme particulier.

**1.15** : Lors d'un événement organisé par l'AMARHISFA, une association martiniquaise de généalogie, au François, des Martiniquais·es se questionnent sur l'origine de leurs noms.

**4.13** : Différents témoignages d'historiens et des extraits du film « Le premier jour » expliquent comment s'est déroulé l'attribution des patronymes en 1948. Les noms donnés, souvent à consonance française, visaient à intégrer les néo-affranchis. Mais un certain nombre d'entre eux étaient ridicules ou humiliants.

**10.43** : Entrevue avec Micheline Erep moc qui entreprend des recherches généalogiques pour comprendre comment le nom « Compère » a été inversé pour devenir « Erep moc ».

**12.48** : L'AMARHISFA constate un déni chez certains jeunes d'avoir des ancêtres africains. L'association mène un travail auprès des collégien·nes et lycéen·es pour qu'ils·elles s'intéressent à leur généalogie. Ces derniers tentent d'établir leur arbre généalogique et constatent qu'il s'agit d'un long travail.

**20.00** : Pour le généalogiste Michel Rogers, l'attribution du nom « Trouabal » a délibérément été faite dans un but péjoratif. Jean-Charles Trouabal a envisagé de changer de nom, avant de renoncer, considérant que son patronyme fait partie de son histoire.

**23.48** : De nombreux noms attribués proviennent d'anagrammes, comme « Thuram », qui vient de « Mathurin ». Certains agents d'Etat Civil donnent des noms ridicules par vengeance.

**27.34** : Pour les personnes retracant leur arbre généalogique, il est souvent impossible de remonter au-delà des actes d'individualité de 1848, car avant, les esclaves n'avaient pas de noms de famille. Pour certains descendants à la fois d'esclaves et de blancs, il y a souvent un certain déni de la descendance noire.

**33.03** : Avec l'aide d'un membre de l'association AMARHISFA, le lycéen Martin Cloé se rend aux archives départementales de Martinique pour compléter son arbre généalogique. Il présente ses résultats à sa tante et son grand-père.

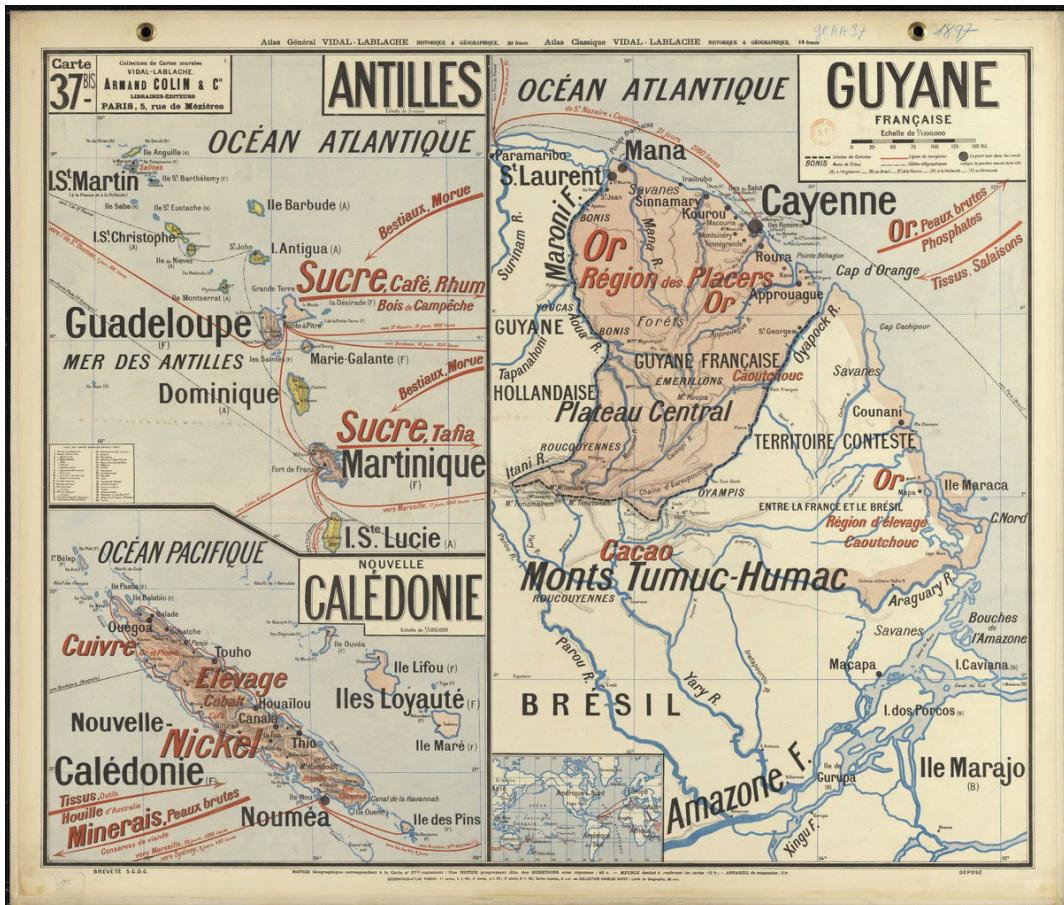
**42.45** : Michel Rogers se rend aux archives de Sainte-Anne, Guadeloupe, pour compléter l'arbre généalogique de Jean-Charles Trouabal.

**44.36** : Visite du Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), institution culturelle dédiée à l'histoire, au patrimoine et à la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de ses abolitions

**49.35** : Conclusion avec Jean-Charles Trouabal, Martin Cloé et l'historien Frédéric Régent.

**51.33** : Générique

# REPÈRES HISTORIQUES



Carte des Antilles, de Guyane française et de Nouvelle-Calédonie - BnF, Département des Cartes et plans, GE AA 25 (37 - Bis), 1897

**1635** : les premiers colons français s'installent aux Antilles

**Première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle** : les Antilles font commerce des premiers trafics d'esclaves

**1685** : promulgation du Code Noir qui encadre juridiquement l'esclavage sous Louis XIV, réglementant les droits des maîtres et les conditions de vie des esclaves

**23 mai 1848** : application du décret de l'abolition de l'esclavage en Martinique

**27 mai 1848** : application du décret de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe

**23 mai 1998** : grande marche silencieuse à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, regroupant plus de 40 000 personnes, essentiellement antillaises et guyanaises

**Mai 2001** : entrée en vigueur de la loi dite Taubira, reconnaissant l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité



# LES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE ET LES NOUVEAUX LIBRES

Après son rétablissement en 1802 par Napoléon Bonaparte, l'esclavage est définitivement aboli le 27 avril 1848, par décret du Gouvernement provisoire de la Deuxième République. Son application dans les colonies commence près d'un mois plus tard. Celle-ci est en réalité précipitée en Martinique le 23 mai 1848, suite à l'arrestation de l'esclave Romain à Saint-Pierre, l'avant-veille, enfermé pour avoir joué du tambour : la mobilisation des esclaves crée un véritable soulèvement général et la municipalité soumet une motion d'abolition immédiate, de peur que les violences prennent davantage d'ampleur. En écho à cet événement et craignant les mêmes complications, le décret est appliqué le 27 mai en Guadeloupe.

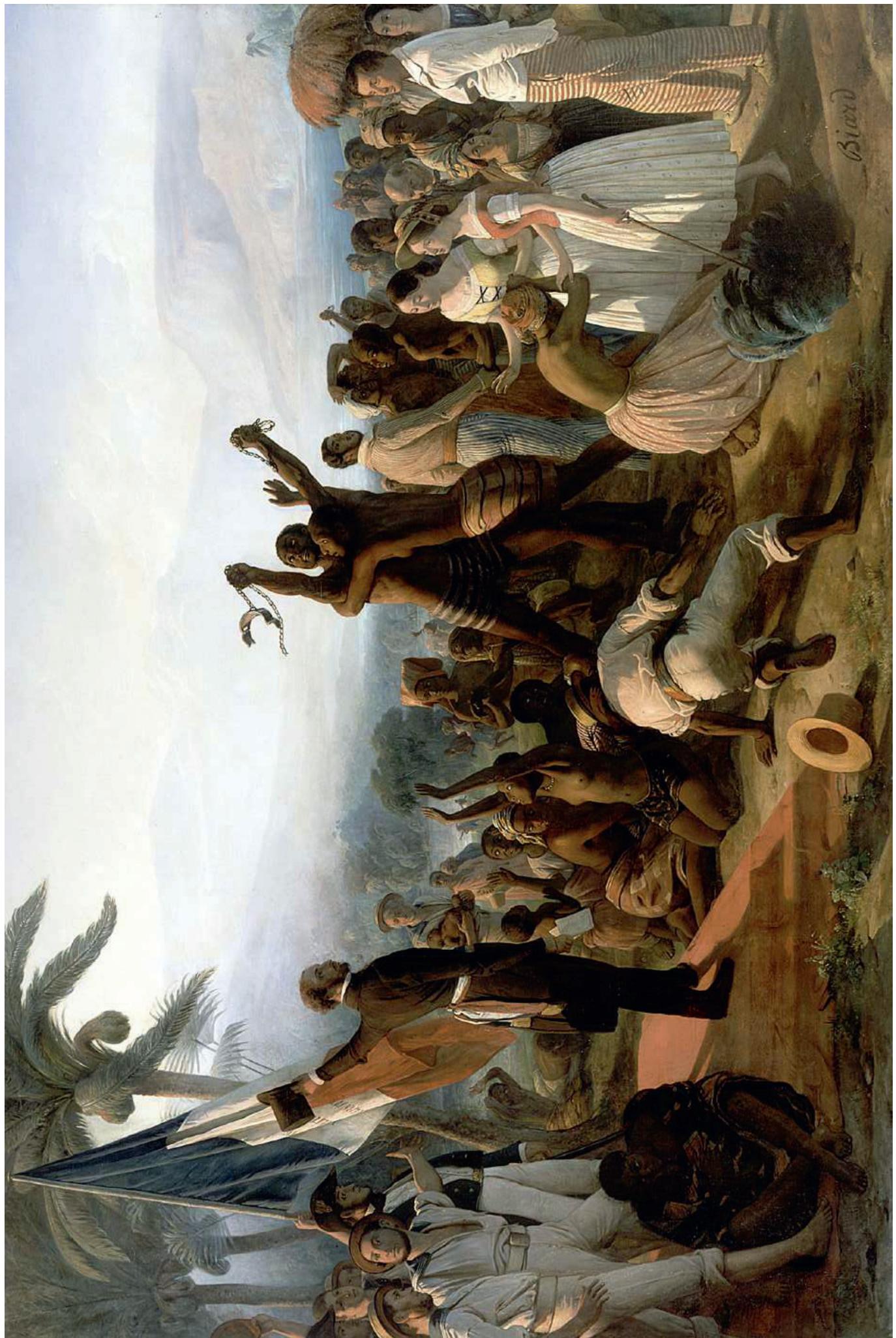
## S'en suit la proclamation :

- À Saint-Martin (28 mai),
- En Guyane française (10 juin),
- À Saint-Barthélemy (9 octobre)
- À La Réunion (20 décembre)

Mayotte fut l'objet d'une abolition précurseuse (9 décembre 1846).

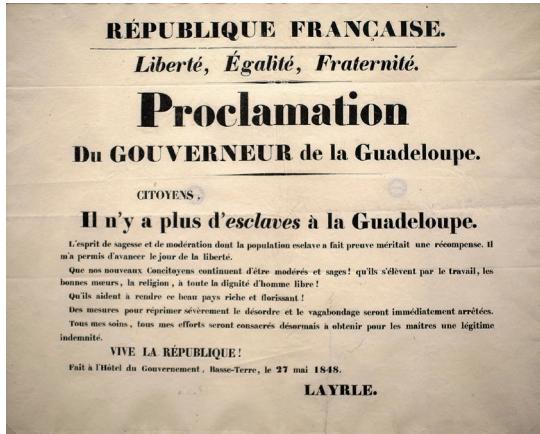
L'abolition de l'esclavage ne signifie pas pour autant la fin des difficultés pour les anciens esclaves. Ceux-ci se retrouvent sans ressources et sans reconnaissance sociale, souvent contraints de travailler dans les plantations pour les anciens propriétaires pour des salaires très faibles. L'une des premières étapes de leur insertion dans la société est l'enregistrement à l'état civil, qui passe par l'attribution d'un nom de famille, un droit jusqu'alors refusé.

Ce recensement, opéré par des officiers métropolitains mais aussi de nombreux blancs créoles, plantations par plantations, prendra plusieurs années à raison de 300 à 400 attributions de noms par jour pour les plus de 200 000 nouveaux libres, désormais citoyens français.



L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises – Jean-Auguste Béard, 1848 / wikipedia / © domaine public

# L'ATTRIBUTION DE PATRONYMES



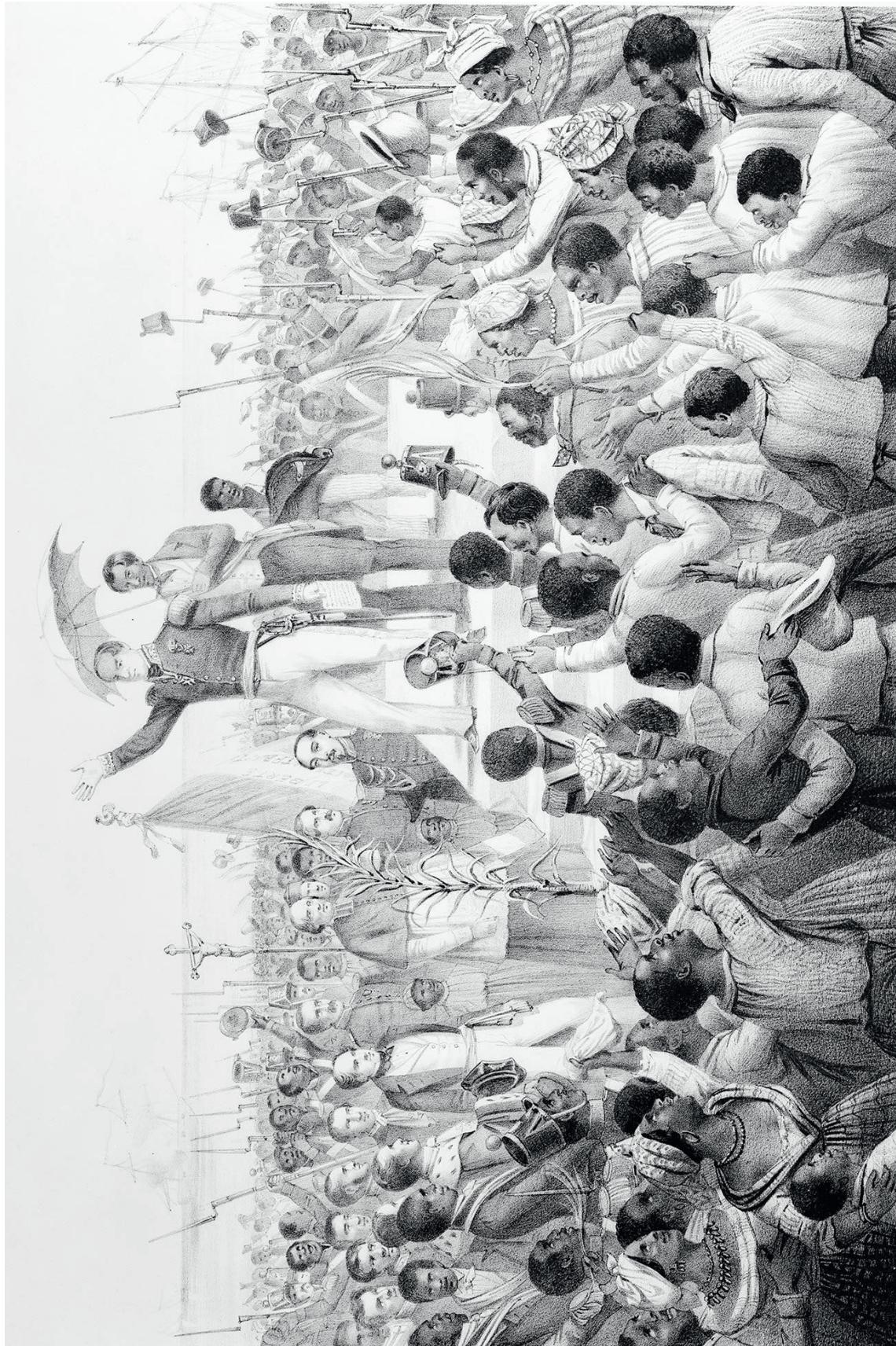
La proclamation d'abolition de l'esclavage du gouverneur de la Guadeloupe, le 27 mai 1848

Avant 1848, les esclaves ne possèdent généralement qu'un matricule et un prénom, choisi par leur maître ou l'administration coloniale, souvent d'origine catholique, le *Code Noir* (1685) imposant le baptême des esclaves. Après l'abolition, l'État impose à chaque affranchi de recevoir un patronyme afin d'être officiellement reconnu en tant que citoyen. Cette attribution, souvent réalisée à la hâte par des agents d'état civil, donne lieu à des pratiques très variées.

Certains nouveaux libres adoptent le nom de leur ancien propriétaire, tandis que d'autres se voient attribuer des noms de lieux (pays, région, ville, françaises ou étrangères), de personnages historiques ou d'éléments du quotidien (objets). Une certaine logique peut également se dessiner avec le prénom. Dans certains cas, ces noms sont inspirés d'une caractéristique physique (Boiteux, Petit) ou d'un trait de caractère supposé. Malheureusement, certains officiers utilisent cette occasion pour humilier les affranchis en leur donnant des patronymes injurieux ou ridicules (Macabre, Malcousu, Bellefesse).

L'attribution des noms peut s'effectuer individuellement, mais aussi par regroupements lorsque les esclaves sont restés en famille sur une même plantation. Ce processus, réalisé dans l'urgence, entraîne de nombreuses erreurs d'orthographe et des variations de patronymes au fil des générations : un même nom peut alors être orthographié différemment selon les actes d'état civil.

Cette transition forcée de l'anonymat à une identité administrative marque néanmoins une invisibilisation des identités réelles des esclaves : en effet, une fois arrivés dans les colonies, les esclaves se voient déjà dépossédés de leurs noms africains d'origine en faveur de simples prénoms à consonnance française. L'ajout d'un nom de famille marque définitivement une rupture avec les origines.



Estampe de la proclamation en Guadeloupe - BNF



# RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES : UNE QUÊTE IDENTITAIRE ET UN TRAVAIL LABORIEUX

Longtemps tue, l'histoire de l'esclavage a obstrué une grande partie de l'identité des ultramarins. Au fur et à mesure, les populations s'interrogent, mettent en corrélation couleur de peau et consonnance de leurs noms.

Reconstituer son arbre généalogique lorsqu'on est descendant d'esclaves est un défi considérable. Avant 1848, les esclaves n'avaient pas de patronyme et leur existence n'était consignée que dans les registres des propriétaires : il est donc impossible de remonter une généalogie avant cette date, toute trace d'ancêtres antérieurs étant perdue. Après l'abolition, la mise en place d'un état civil permet d'établir les premières filiations officielles, mais avec de nombreuses lacunes.

Les recherches généalogiques passent souvent par un travail minutieux sur les archives coloniales, notamment les registres des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) et les archives départementales. Les documents les plus consultés sont les actes de naissance, de mariage et de décès, mais aussi les registres notariés et les inventaires de succession. Cette quête demande un investissement considérable, d'autant que les archives sont parfois incomplètes ou mal conservées.

Outre les documents administratifs, la transmission orale joue un rôle fondamental. Dans leur quête identitaire, les descendants d'esclaves s'appuient souvent sur la mémoire orale de leurs aînés, interrogeant parents et grands-parents afin de recueillir des récits familiaux transmis de génération en génération ; néanmoins, l'esclavage peut demeurer un sujet tabou dont les plus âgés refusent de parler. Ces témoignages, parfois les seules traces

tangibles de leur histoire, permettent de reconstituer des fragments du passé et d'éclairer des zones d'ombre laissées par l'absence de documents écrits. Par ailleurs, les avancées scientifiques, notamment les tests ADN, offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives en matière de généalogie. En identifiant des origines ethniques et des correspondances génétiques avec des populations africaines, ces analyses permettent à certains de renouer symboliquement avec leurs racines et de reconstruire un lien, même partiel, avec la terre de leurs ancêtres.

Exemple d'acte d'Affranchissement :

*Acte d'affranchissement de la citoyenne  
Reine Baniclès, 1849*



# LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES COLLECTIVES

Face aux obstacles que représentent les recherches individuelles, de nombreuses associations généalogiques se sont formées pour aider les descendants d'esclaves à retrouver leurs origines. Ces associations travaillent à partir des archives publiques et mettent en commun leurs découvertes pour reconstituer des filiations disparues. Elles se réapproprient ainsi leur passé dans le but de se débarrasser de la honte qui pouvait être associée d'avoir un ancêtre esclave en revendiquant plutôt des aïeux comme étant des survivants à cette tragique histoire.

Ces recherches de longue haleine révèlent parfois des vérités troublantes : certains découvrent que leurs ancêtres étaient esclaves, d'autres qu'ils étaient propriétaires d'esclaves, ou encore que des liens de parenté existent entre les familles blanches et noires des Antilles.

La recherche généalogique est donc bien plus qu'un simple exercice administratif : elle constitue une démarche identitaire essentielle, permettant aux descendants d'esclaves de reconstruire leur histoire et de mieux comprendre leur héritage.

Outre l'association martiniquaise de recherches sur l'histoire des familles (AMARHISFA) présentée dans le documentaire, le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98), a entrepris un travail de mémoire essentiel sur l'attribution des patronymes aux anciens esclaves après l'abolition de 1848. Le 23 mai 2010, il publie « Non an Nou, le Livre des noms de familles guadeloupéennes », suivi en 2012 de « Non an Nou, le Livre des noms de familles martiniquaises ». Ces ouvrages retracent l'histoire de la nomination des affranchis en Guadeloupe et en Martinique, mettant en lumière le contexte et les modalités de l'attribution des noms de famille. Ils répertorient près de

50 000 patronymes, accompagnés des prénoms, surnoms ou sobriquets, ainsi que du numéro matricule sous lequel les esclaves étaient enregistrés avant leur affranchissement. Ce travail permet ainsi à une grande partie des Guadeloupéens et Martiniquais descendants d'esclaves d'identifier le premier membre de leur famille à avoir reçu un patronyme officiel, ancrant ainsi leur identité dans une histoire longtemps occultée. En 2012, le Comité lance son site web Anchoukaj.org permettant de retrouver des documents relatifs à des personnes réduites en esclavage en saisissant leurs noms, et donc, de remonter ses origines.

Mémorial les noms de l'abolition :

*Installation « Les noms de l'abolition » - CM98, le 23 mai 2018*



# LIEUX DE MÉMOIRE ET COMMÉMORATIONS

La loi sur l'égalité réelle outre-mer de février 2017 instaure officiellement le 23 mai comme « journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial », alors organisée depuis près de vingt ans ce jour-là par des associations ultramarines en mémoire de la marche silencieuse du 23 mai 1998.

Les dates nationales, mais aussi régionales, de commémoration donnent lieu à des événements organisés par des associations, des municipalités ou des collectivités. A partir des années 2000, les commandes d'œuvres commémoratives se multiplient pour visibiliser cette histoire ; ces nouveaux monuments deviennent lieux de mémoire et accueillent bien souvent les manifestations autour des commémorations de l'abolition de l'esclavage.

Parmi eux, quelques-uns sont construits autour des noms de nouveaux libres :

## **Morne de la Mémoire (Les Abymes, Guadeloupe)**

*Livres des noms du Morne de la mémoire aux Abymes (Guadeloupe)*

Le Morne de la Mémoire est un jardin public accueillant l'œuvre commémorative des cinq livres ouverts, commandé à Jean Moisa, Alain et Jean-Marc Bunel par la collectivité en 2012. Inauguré l'année suivante et lieu mémoriel incontournable en Guadeloupe depuis, le Morne est investi à diverses occasions pour rendre hommage au 1480 esclaves affranchis de la commune des Abymes dont les noms sont inscrits sur ces livres.

*En savoir plus*

## **Double-monument en hommage aux victimes de l'esclavage (Saint-Denis et Sarcelles, Île-de-France)**

*Monument en hommage aux victimes de l'esclavage de Saint-Denis*

*Monument en hommage aux victimes de l'esclavage de Sarcelles (France-Antilles)*

Le 23 mai 2013, à l'occasion de la journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial, deux monuments en hommage aux victimes de l'esclavage sont inaugurés simultanément à Saint-Denis et à Sarcelles.

Les œuvres sont toutes deux élaborées, respectivement par Nicolas Cesbron et par Jean-Claude Nasso, à partir des travaux du Comité de Marche 98 en collaboration avec la région Guadeloupe, sur les archives recensant les patronymes des nouveaux libres de 1848.

*En savoir plus (Saint-Denis)*

*En savoir plus (Sarcelles)*

## **Futur mémorial national des victimes de l'esclavage (Paris)**

Le 27 avril 2018, à l'occasion du 170e anniversaire de la signature du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, le Président de la République M. Emmanuel Macron s'est engagé à faire ériger à Paris un mémorial qui rende hommage aux victimes de l'esclavage, dans les jardins du Trocadéro. Encore en cours d'élaboration, le mémorial devra intégrer les 200 000 noms des esclaves affranchis en 1848 en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion, et en Martinique.

*En savoir plus*

# RESSOURCES EN LIGNE

## **Une base de données généalogique**

Mis en place par l'association Comité de Marche 98, le site Anchoukaj permet de retrouver des documents relatifs à des personnes réduites en esclavage en saisissant leurs noms. Ainsi, il permet aux guadeloupéens et martiniquais de remonter leurs origines jusqu'à cette période.

*Anchoukaj*

## **L'instrument de recherches en ligne des Archives nationales d'Outre-mer**

La plateforme IREL recense tous les états civils des territoires d'outre-mer et des anciennes colonies françaises. Vous pouvez affiner vos recherches par territoire, commune, thème, période et types (par exemple, actes d'affranchissement).

*La plateforme en ligne*

## **Un guide d'aide à la recherche généalogique en Martinique**

Cet opuscule des archives territoriales permet d'aborder les recherches généalogiques par une approche pragmatique, utile pour approfondir ses connaissances et pratique pour démarrer ses recherches. Répondant au contexte historique martiniquais, il fournit de précieuses ressources sur la généalogie locale.

*Le guide à télécharger*

## **Bibliographie**

La bibliographie indicative de l'AMARHISFA (association martiniquaise de recherches sur l'histoire des familles) sur l'histoire des familles aux Antilles.

*La bibliographie à télécharger*

## **Exposition**

Du côté de l'océan Indien, le musée historique de Villèle propose l'exposition « Les noms de la liberté. 1664-1848 De l'esclave au citoyen » conçue par les archives départementales de La Réunion, et son dossier documentaire.

*L'exposition en ligne*

## **Pour visionner le film « Mon Ancêtre l'esclave » :**

<https://vimeo.com>

Mot de passe : Liberté

Vous souhaitez approfondir la thématique avec votre classe : participez au concours de la Flamme de l'égalité sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage.

<https://www.laflammedelegalite.org/>



Dossier réalisé par la Ligue de l'enseignement de Paris

